

TARIFS 2024-2025 RESTAURATION HEBERGEMENT

Tranches	1	2	3	4	5	6
	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	> 1700
Prestation lycéens et étudiants CPGE (ticket)	DP1	DP2	DP3	DP4	DP5	DP6
Tarif repas prestation	3,00 €	3,30 €	3,60 €	4,00 €	4,30 €	4,60 €
Forfait internes lycéens ①	INT LYC 1	INT LYC 2	INT LYC 3	INT LYC 4	INT LYC 5	INT LYC 6
Tarif annuel	1 312.98 €	1 445.70 €	1 578.42 €	1 755.38 €	1 888.10 €	2 020.82 €
Forfait internes étudiant CPGE ②	INT SUP 1	INT SUP 2	INT SUP 3	INT SUP 4	INT SUP 5	INT SUP 6
Tarif annuel	2 204.00 €	2 411.10 €	2 616.30 €	2 858.23 €	3 065.33 €	3 272.43 €
Forfait internes étudiants CROUS ③	INT CROUS 1	INT CROUS 2	INT CROUS 3	INT CROUS 4	INT CROUS 5	INT CROUS 6
Tarif annuel	2 721.25 €	2 977.25 €	3 233.25 €	3 524.08 €	3 780.08 €	4 036.08 €

① Le **forfait interne lycéen** est basé sur le tarif journalier lissé sur la semaine (5 jours à 2 repas + 1 nuitée avec petit déjeuner, moins le repas du vendredi soir) augmenté de la prestation veille de nuit (0.75 € / nuitée) multiplié par le nombre de jours d'ouverture de l'internat (158 pour 2024-2025), (exemple : tarif interne lycée **tranche 3** = (9,24 € + 0,75 €) x 158 = **1 578.42 €**), (Les tarifs journaliers sont arrondis dans les exemples).

② Le **forfait interne CPGE** est basé sur le tarif journalier lissé sur la semaine (6 jours à 2 repas + 1 nuitée avec petit déjeuner, moins le repas du samedi soir, plus la nuit du samedi pour les week-ends ouverts (15 en 2024-2025), augmenté de la prestation veille de nuit lissé sur la semaine (0.64 € / nuitée du dimanche au vendredi + nuitée des samedis ouverts) multiplié par le nombre de jours d'ouverture de l'internat (190 pour 2024-2025), (exemple : tarif interne CPGE tranche 5 : (15,49 € + 0,64 €) x 190 = **3 065.33 €**), (Les tarifs journaliers sont arrondis dans les exemples).

③ Le **forfait interne CROUS** est basé sur le tarif journalier restauration lissé sur la semaine (6 jours à 2 repas, moins le repas du samedi soir) multiplié par le nombre de jours d'ouverture de la restauration (190 pour 2024-2025), et du tarif hébergement (1 nuitée) augmenté de la prestation veille de nuit (0.75 € / nuitée) multiplié par le nombre de jours d'ouverture du CROUS (303 pour 2024-2025), (Exemple : tarif interne CROUS tranche 2 : (6,50 € x 190) + ((5,00 € + 0,75 €) x 303)= **2 977.25 €**).

Concernant le montant des différents tarifs journaliers, vous pouvez vous reporter aux plaquettes d'informations fournies par le Conseil Régional de Bretagne et à la délibération du Conseil Régional (n°22_DELS_02 du 7 et 8 avril 2022- https://pod.bretagne.bzh/hosting/kentika/raa/2022/RAA-556_04-2022.pdf).